

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 20 Février 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 21

Affichage du compte rendu intégral

en date du 4 Mars 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 du mois de Février à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-003

Attribution d'une subvention à l'Association Le Rallumeur d'Etoiles – Exercice 2019

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Robert **OLIVE**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**

Excusés avec pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à Mme Régine **PERACCHIA**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Béatrice **GIOVANELLI** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**
M. Jean-Pierre **MUTERO** - Pouvoir donné à Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**
Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Excusés sans pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'Association Le Rallumeur d'Etoiles a été créée en 2016 avec pour objectif d'expérimenter et d'accompagner des initiatives sociales et solidaires autour d'un café associatif. Il s'agit d'un lieu de programmation culturelle, d'animations, d'ateliers qui organise des événements festifs et des initiatives citoyennes.

Pour l'année 2019, l'Association Le Rallumeur d'Etoiles propose des actions dans le cadre d'un cycle de sensibilisation sur les discriminations, axé sur le féminisme. Ce cycle sur le féminisme s'inscrit dans la compétence politique de la ville du Conseil de Territoire du Pays de Martigues. L'action de l'association vise à favoriser une prise de conscience, l'information de femmes et d'hommes sur les enjeux de l'égalité et ainsi participer à la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil de Territoire du Pays de Martigues avec la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette action s'inscrit également dans la mise en œuvre du Plan de lutte contre les discriminations du Conseil de Territoire dans ses axes égalité femmes-hommes en termes d'information du grand public.

Dans ce cadre, afin de permettre à l'Association Le Rallumeur d'Etoiles de mettre en œuvre ce cycle sur le féminisme, il est proposé de lui accorder une subvention spécifique d'un montant de 2 000 euros au titre de l'exercice 2019.

Il est précisé que les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° 2015-117 du 24 septembre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, par laquelle le territoire s'engage à développer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire,
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations,

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rôle de l'association répond aux enjeux de la cohésion sociale et à la mise en œuvre des engagements pris par le Pays de Martigues en matière d'égalité Femmes-Hommes, de sensibilisation et de lutte contre les discriminations,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au titre de l'exercice 2019 à l'Association Le Rallumeur d'Etoiles qui sera versée conformément au règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues – S/Pol E110 - Nature 65748 - Fonction 52.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nombre de voix pour : 19
Nombre de voix contre : 2 (M. DI MARIA Jean-Luc, Mme PEPE Virginie)

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX